Document generated on 10/12/2024 3:54 a.m.

Jeu
Revue de théâtre

« Qu’est-ce qu’une institution théâtrale? »

François-Xavier Inchauspé

Number 138 (1), 2011

Mission et transmission

URI: https://id.erudit.org/iderudit/63153ac

See table of contents

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)
1923-2578 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Inchauspé, F.-X. (2011). « Qu’est-ce qu’une institution théâtrale? ». *Jeu*, (138), 52–55.

Tous droits réservés © Cahiers de théâtre Jeu inc., 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

FRANÇOIS-XAVIER INCHAUSPÉ

« QU'EST-CE QU'UNE INSTITUTION THÉÂTRALE ? »

Il y a des expressions qu'il vaut parfois mieux éviter. Jusqu'à récemment, celle « d'institution théâtrale » relevait bien de cette catégorie. Elle gênait les représentants d'organismes qui auraient pu s'en prévaloir. Elle agaçait les autres. Sa caricature venait rapidement à l'esprit : cette image de l'Institution au i majuscule avec l'impressionnante colonnade donnant sur la rue, les bustes d'auteurs immortels qui ornent un foyer éclairé par un formidable lustre, le classique mille fois rejoué, la mise en scène aussi statique que ronflante, des comédiens déclamant, une scénographie plus figurative qu'évocatrice et, dans la salle, un public bourgeois assorti au spectacle.

Et pourtant, rien n'y fait. Malgré cette perception dépassée, cette expression n'a jamais quitté le vocabulaire du milieu théâtral. À la veille des États généraux du théâtre de 1981, on décidait de l'abandonner pour ne parler que de « théâtre professionnel », sans classification de genre. Lors des Seconds États généraux (2007), elle revenait, explicitement, dans la proposition 74 selon laquelle « le milieu ne doit pas tendre à l'horizontalité mais à une forme pyramidale assumée, avec en haut de la pyramide des compagnies et des institutions phares […] ». Elle planait aussi dans la proposition 73 qui évitait, presque trop soigneusement même, le terme « d'institution », tout en militant en faveur de la création de « deux ensembles théâtraux d'envergure » à Montréal et à Québec[1].

1. Voir le dossier paru dans *Jeu* 126, 2008.1. NDLR.

Le Théâtre de l'Odéon, à Paris.

Entre ces deux États généraux, l'évolution est manifeste. La proposition 74, adoptée à l'unanimité, n'aurait probablement jamais été discutée 30 ans plus tôt dans un contexte encore trop marqué par une certaine opposition entre théâtre institutionnel bourgeois et théâtre contemporain ou expérimental. Aujourd'hui, cette expression « d'institution théâtrale » revient, mais elle n'est pas plus claire, pas moins floue. Elle est toujours liée à cette image de l'Institution au i majuscule. Elle est toujours associée à un certain théâtre à saison. Elle est toujours chargée de différentes oppositions entre le théâtre établi et celui de la relève, entre le classicisme et l'avant-garde, entre la pérennité et la nouveauté.

En fait, cette expression est prisonnière de considérations différentes ; tellement différentes qu'elles n'ont aucun lien entre elles. Une institution théâtrale, c'est parfois un certain genre artistique, d'autres fois, un certain financement public, ou encore, une certaine stabilité de lieu à travers le temps. Dans un tel contexte, deux voies s'offrent à nous : abandonner enfin cette expression ou la définir une fois pour toutes. C'est cette deuxième voie que je privilégie, même si elle est plus difficile. D'abord, parce que le mot « institution » est si usuel qu'on ne s'en débarrassera jamais. Ensuite, parce ce que la redéfinition de ce mot ouvre, à mon avis, de nombreuses portes pour repenser une autre expression, très en vogue celle-là : « l'écologie du milieu théâtral ».

Le terme d'« institution » englobe aussi bien le Festival TransAmériques qu'un organisme comme la Quebec Drama Federation.

L'INSTITUTION SUR TROIS PIVOTS

Mais alors, qu'est-ce qu'une institution théâtrale ? Elle n'est pas différente de toutes les autres institutions sociales. Elle est « théâtrale », soit, mais pour le reste, je crois que rien ne la distingue des autres. En fait, une institution est un organisme dont le milieu, auquel il appartient, finit par reconnaître qu'il offre une réponse appropriée à un problème important pour une société donnée, à un moment précis. L'organisme devient alors un incontournable, une référence, un pilier structurant, bref une institution. Cette définition est simple, mais chacun des termes y est important. En fait, elle tourne autour de trois pivots : celui de la reconnaissance, celui du rapport problèmes-solutions, celui de la localisation spatiotemporelle.

Ainsi, l'institution théâtrale n'est pas en soi affaire de béton, de durée, de taille, de genre théâtral, d'impact, de rayonnement, de public rejoint ou de financement public. Elle ne se résume pas au théâtre à saison établi depuis 40 ans, par exemple. Elle est simplement celle qui répond avec justesse à un problème contemporain et qui se voit alors reconnue comme telle par son propre milieu, puis par les autres, à un moment donné. Ces réponses peuvent être aussi différentes et multiples que les besoins à combler le sont : problème à rejoindre certains publics, absence de théâtre dans certaines régions, manque de soutien administratif aux compagnies, difficulté de monter certaines œuvres, déséquilibre dans la représentativité de certaines parties de la population, obstacles empêchant l'accès à la scène pour différents groupes d'artistes, etc.

Toutes les définitions qui tournent autour des questions de financement, de durée ou de genre esthétique finissent toujours par fournir un portrait tronqué et imparfait de ce qu'est une institution. Une institution ne peut-elle pas être sous-financée ? Un organisme de service ne peut-il pas être une institution ? Une compagnie prônant un genre nouveau ou des démarches inusitées ne peut-elle pas être une institution ? En d'autres termes, je crois que seule ma définition permet de rendre compte de la pluralité des formes et des types d'institutions possibles existantes, passées ou à venir : du Théâtre des Variétés au Festival TransAmérique, du Théâtre du Bic à la Quebec Drama Federation, de Premier Acte à la Maison Théâtre, etc.

On me répondra que cette définition n'est cohérente que parce qu'elle est trop minimale, trop fonctionnelle ou trop courte. Peut-être. Pourtant, même très courte, elle me semble bien clarifier différents aspects pratiques. En fait, deux des trois pivots identifiés, celui du rapport problèmes-solutions et celui de la localisation spatiotemporelle, impliquent déjà deux choses.

Premièrement, il n'y a pas quelque chose comme une institution type ou une institution modèle, ici ou ailleurs, qu'il faudrait tâcher de reproduire telle une recette de cuisine. Il n'y a que *des institutions* qui répondent à des besoins divers suivant les époques et les lieux. Les problèmes ne se posent pas nécessairement partout de la même manière ; les solutions à ces problèmes ne s'orchestrent jamais de la même façon. L'institution ne peut tolérer une définition limitative.

Deuxièmement, cette définition de l'institution nous met en garde contre toute tentative par les pouvoirs publics de vouloir organiser l'« institution », la cataloguer, tenter de la dupliquer ou en supprimer certaines. Le milieu théâtral sera toujours le mieux placé pour apprécier les problèmes auxquels sa pratique fait face ; il sera toujours le mieux placé pour élaborer les solutions à ces problèmes. L'autonomie du milieu théâtral est la meilleure garantie de la pertinence et de la pérennité de ses institutions.

L'INSTITUTION QUI REFUSE SON INSTITUTIONNALISATION

Il me reste maintenant à préciser le troisième pivot, central à ma définition de l'institution théâtrale, celui de la reconnaissance. Je dis central, car c'est bien là que tout se joue. Un organisme peut bien offrir une solution à un problème donné ici ou là, s'il n'est pas reconnu comme tel, il ne deviendra jamais une institution. Or, cette reconnaissance vient souvent trop tard. Elle ne vient parfois jamais. Je crois que c'est sur cette question qu'il faut que le milieu théâtral se penche en premier.

Je n'épuiserai pas ici cette question de la reconnaissance : Comment elle s'installe ? Comment elle peut se développer ? Quels sont ses freins ? Quelles sont ses limites ? Cependant, je pense que la définition déjà proposée nous permet d'identifier le point de départ à partir duquel la réflexion pourrait et devrait se déployer.

Je crois que l'institution théâtrale doit, comme toutes les autres institutions sociales, refuser l'institutionnalisation qui la fige. Ce que je veux dire, c'est que l'institution doit prendre les moyens de se réinventer constamment, de se redéfinir périodiquement. Le présent et le passé ne sont jamais garants de l'avenir. Les problèmes d'hier et d'aujourd'hui ne seront peut-être pas ceux de demain. L'institution qui veut demeurer pertinente, c'est-à-dire reconnue par son milieu comme offrant une bonne solution à un problème sérieux, doit accepter de se remettre en cause elle-même et d'être remise en cause par les autres. En un mot, l'institution doit refuser de s'ancrer dans sa propre tradition. Cela ne veut pas dire faire table rase du passé. L'idée, c'est qu'elle accepte, voire se force, à s'ouvrir à sa marge, à sa différence, à son autre : sa pérennité en dépend.

C'est là un paradoxe. Mais c'est ce paradoxe qui rend cohérente et pratique la définition même de l'institution théâtrale. En d'autres termes, l'institution accomplit sa pleine définition, sa véritable raison d'être, lorsqu'elle rend possible l'évolution de la pratique théâtrale (au sens le plus large possible : spectacles, démarches, modes de gestion, etc.), plutôt qu'elle ne la fixe.

Par conséquent, je crois que l'ensemble du milieu théâtral doit demeurer ouvert à ce mouvement. En fait, il doit tenter de mettre en œuvre un état d'esprit, un environnement, des conditions qui forcent les questions autour d'une reconnaissance acquise ou d'une reconnaissance absente. C'est dans cette ouverture constante que l'avenir du théâtre peut être assuré. C'est dans cette nécessaire idée de mouvement que « l'équilibre du milieu théâtral », le développement de son « écologie », peut être atteint. Cet équilibre n'a vraisemblablement pas à être recherché dans une certaine horizontalité, mais il n'a certainement pas, non plus, à être recherché dans une quelconque « pyramide ». Cette recherche d'équilibre se joue plutôt à travers le déploiement multiple d'institutions aux formes et aux missions diverses, et souvent insoupçonnées avant leur émergence concrète.

Avocat de formation, **François-Xavier Inchauspé** complète actuellement un doctorat en philosophie (Paris 1 et UQAM). En 2006, il se joint à l'équipe du Conseil québécois du théâtre (CQT) et participe activement à l'élaboration des Seconds États généraux du théâtre. Il est depuis consultant pour diverses associations ou compagnies œuvrant en arts de la scène. Il siège au conseil d'administration du Regroupement québécois de la danse.

Repenser l'institution sur cette base ne revient pas à tenter de se donner les moyens de pouvoir aller *plus loin*, comme si la direction était déjà tracée d'avance. Repenser l'institution sur cette base, c'est simplement chercher à se doter des moyens de pouvoir aller *ailleurs*. ■